

CHAMBRE PARTICULIÈRE

Service OBSTETRIQUE

Dossier pré-admission

Madame,

Vous allez accoucher au Centre Hospitalier Alpes Léman **et bénéficier d'une chambre particulière**. Vous disposerez ainsi d'un haut niveau de confort.

Le supplément dû au bénéfice de la chambre particulière est facturée **40 euros par jour** de présence. Il peut éventuellement être pris en charge par votre complémentaire santé si le contrat que vous avez souscrit le prévoit. Renseignez-vous auprès d'elle.

Le CHAL s'engage à facturer directement à votre mutuelle ce supplément pour vous éviter des avances de frais.

NOM et PRENOM de la patiente :

Né(e) le.....

N°dossier

Date d'entrée.....

- Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus
- Sollicitation de ma mutuelle
 - Je n'ai pas de mutuelle mais je souhaite payer ce supplément
 - Je n'ai pas de mutuelle et je ne souhaite pas payer ce supplément

Fait à Contamine-sur-Arve le

Signature de la patiente,